

Procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2022 à approuver (sous réserve de modifications des élus)

COMPTE RENDU DELEGATION DU MAIRE :

- Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article 1.2122-22 alinéa 4 et 6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

ADMINISTRATION GENERALE :

- Election des adjoints
- Modification conseillers municipaux délégués
- Modification de la composition des commissions

JURIDIQUE :

- Monsieur Fournier Jack – Régularisation du contrat de location de garage

FINANCES :

- Décision modificative N° 2 – Exercice 2022 – Budget Principal de la commune
- Créances irrécouvrables – Budget principal de la commune

RESSOURCES HUMAINES :

- Convention de mise à disposition de services entre Tours Métropole Val de Loire et la Commune de Saint-Pierre-des-Corps
Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps et Tours Métropole Val de Loire
- Règlement de formation avec les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)
- Modification du tableau des effectifs
- Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

SCOLAIRE :

- Souscription aux services du GIP RECIA-Convention du déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1^{er} degré de l'enseignement public de la Région Centre-Val de Loire

RESTAURATION SCOLAIRE :

- Adhésion au Réseau AGORES et à la charte de qualité
- Nouveaux tarifs des restaurants scolaires municipaux à compter du 1^{er} janvier 2023

POLE PETITE ENFANCE

- Convention de partenariat, d'objectifs et de financements des EAJE avec le Département

POLITIQUE DE LA VILLE :

- Rapport sur la signature de la convention d'objectifs et de financement « prestation de service centre social »

URBANISME :

- Mise en place d'une convention de portage foncier avec l'établissement public foncier local du Val de Loire

POLE CULTUREL-SPORTS :

- Financements complémentaires auprès de la DRAC Centre-Val-de-Loire dans le cadre d'une subvention au titre du projet de la galerie d'exposition du passage Chabrier
- Délégation accordée à M. le Maire ou à l'adjoint au maire en charge de son absence, pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- Tarifs de location d'instruments de l'Ecole de Musique à compter du 1^{er} octobre 2022